

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE LA GUADELOUPE
AVIS N°2022/02

**Avis sur le Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité de
Guadeloupe 2021-2030**

Vu le code de l'environnement et en particulier les articles L371-1 à L371-6 ; R371-16 à R371-35

Vu l'avis du Conseil Scientifique du PNG sur le SRPNB ;

Vu les débats et les remarques du CSRPN en séance plénière sur la première partie « Diagnostic » le 23 janvier 2020 ;

Vu « l'État des lieux et Diagnostic », la « Stratégie et Plan d'actions », l'« Atlas TVB » du SRPNB ;

Vu la présentation d'un premier document par l'Office national des Forêts (ONF) pendant la séance plénière du 7 décembre 2020 ;

Vu la séance de travail du 02 décembre 2021 ;

Vu la prise en compte des remarques et les complétures présentées au cours de la séance de travail du 02 décembre 2021 et lors de la séance plénière du 13 décembre 2021.

Considérant la démarche volontaire du Conseil Régional de la Guadeloupe,

Considérant la nécessité d'intégrer les éléments du SRPNB présentés dans le Schéma d'Aménagement Régional de Guadeloupe

Le **CSRPN**, suite à consultation dématérialisée du 11 au 22 mars 2022, donne **un avis favorable** aux documents présentés, avec toutefois de fortes préconisations de compléments et de précisions avant son intégration dans le SAR, à savoir :

- Pour la trame bleue
 - Définir la notion de réservoir biologique (réglementairement et techniquement) et donc le concept de trame bleue et son adaptation aux espèces des cours d'eau antillais.
 - mettre en avant le principe de diadromie pour mieux comprendre et mettre en valeur la nécessité du maintien de la fonctionnalité des continuités et appréhender leurs gestions,
 - Les trames bleues sont à envisager à différentes échelles : les liens mer/mangrove/embouchure/cours d'eau, le linéaire du cours d'eau et les

ravines, les liens entre « les zones humides terrestres » (rivière, ravine, mares, etc.),

- prendre en compte les ravines intermittentes, les mares et les zones humides continentales (prairie humide, marais) notamment sur la Grande Terre.
- Pour la trame noire.
 - Effectuer un diagnostic précis de l'état de la trame noire sur l'archipel,
 - Réaliser une approche de la fonctionnalité de la trame noire par grand groupe taxonomique.
 - Établir une stratégie de préservation et de restauration de la trame noire.
- Pour la trame marine, dont l'état initial est incomplet :
 - Établir une stratégie pour définir une trame marine à l'échelle de l'archipel guadeloupéen.
 - Établir une cartographie précise des habitats à l'échelle de l'archipel guadeloupéen pour mieux appréhender la trame marine.
 - Réaliser une approche selon les groupes taxonomiques en prenant en compte les taxons diadromes.

•

Fait à Basse-Terre le 23 mars 2022

Le Président du CSRPN



Gilles LEBLOND